



Département fédéral de justice et police
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Références CV
Date

- 4 OCT. 2017

Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et son protocole additionnel et renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais vous remercie de l'avoir consulté dans le cadre du projet cité en marge.

Nous vous informons que nous n'avons aucune remarque particulière à formuler à l'encontre de la convention européenne pour la prévention du terrorisme.

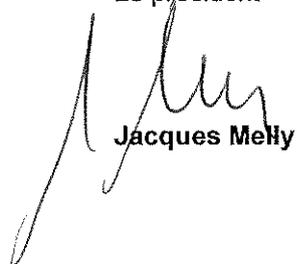
Cependant, si l'approbation ainsi que la mise en œuvre de cet accord intercantonal permettront incontestablement de renforcer le travail préventif de la police et des services de renseignement, celles-ci généreront une charge supplémentaire pour les cantons, notamment dans les domaines de la cybercriminalité et de l'analyse des flux financiers.

La question d'un renforcement des structures actuelles avec le soutien financier de la Confédération se posera alors.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Jacques Melly



Le chancelier


Philipp Spörri

